

Témoignage

La gestion des déchets sur le Festival du Roi Arthur : tout un programme !



Jean-Philippe DELALANDE et Jean-Yves GEFFROY

Responsable et référent gestion/tri des déchets



Prochaine édition : du 26 au 28 août 2022 à Bréal-sous-Montfort (35)

Depuis quand le festival existe-t-il ?

Le festival est né en 2008. Depuis les premières éditions qui attiraient entre 10 000 et 12 000 festivaliers, il a beaucoup grossi et évolué ! En 2019, nous avons accueilli **45 000 festivaliers**, avec tout ce que cela implique : 17 jours de montage, **7 500 repas** servis aux bénévoles, plus de **200 000 bières** vendues en 3 soirs, 320 partenaires...

Comment vous organisez-vous pour gérer les déchets générés lors du festival ?

C'est le Service Développement Durable du Festival, composé d'une dizaine de bénévoles à l'année (70 qui se relaient pendant le festival), qui s'occupe de la gestion des **20 tonnes de déchets** générés sur le site, sur le village, sur le camping, sur les zones de restauration et aux buvettes. Nous travaillons avec le Smictom pour évaluer les besoins et organiser les collectes. Il est essentiel pour nous de laisser un site complètement propre aux agriculteurs qui nous mettent le terrain à disposition.

Concrètement, comment ça se passe ?

Nous proposons des solutions qui facilitent le tri des déchets (poubelles bi-flux, signalétique, sensibilisation...). Pour la prochaine édition, nous travaillons sur la possibilité d'équipes bénévoles en vélos électriques avec remorque pour collecter les déchets tout autour du site et sur le camping festivaliers. Des colonnes à verre seront installées à des points stratégiques. Nous réitérerons aussi le jeu des mégots qui nous a permis de récupérer et de recycler **30 litres de mégots** en 2019.

En terme de développement durable, nous continuons à mettre en place des systèmes qui évitent la production de déchets : gobelets consignés, repas servis aux bénévoles et techniciens dans de la vaisselle lavable, « promotion » de l'eau du robinet (fontaines et gourdes)...



Une partie de l'équipe présente en 2019 pendant le festival

JUIN 2022 - LETTRE N° 20

La lettre
du Smictom
Centre Ouest

RÉDUIRE
TRIER
VALORISER



Prévention

Je valorise mes biodéchets en compostant

Les beaux jours sont là ! Si ce n'est déjà fait, c'est le moment de se mettre au compostage. En moyenne, environ 30 % de nos ordures ménagères sont constituées de déchets compostables. Composter permet de **réduire le volume de son bac vert**, d'**éviter des allers-retours en déchèterie** et de se **fabriquer gratuitement un fertilisant naturel**.

Le compostage, c'est quoi ?

Il s'agit d'un processus naturel, mettant en œuvre la décomposition de matières organiques en présence d'air. Le compost obtenu après plusieurs mois de maturation constitue un excellent amendement qui peut être utilisé pour le potager ou le verger, au pied des fleurs et des haies...

Quels sont les modes de compostage ?

Compostage en tas, individuel ou collectif, lombricompostage : il existe une solution pour chaque type d'habitat et de surface disponible.



Un site de compostage collectif à Saint-Méen-le-Grand

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, qu'ils proviennent de la cuisine ou du jardin, peuvent se composter. L'important c'est de varier les apports !

Plus d'information sur www.smictom-centreouest35.fr/au-jardin/vive-le-compostage



Le mot du Président



Merci pour votre geste citoyen !

Le respect des recommandations pour la collecte des bacs est un geste important pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour les agents qui œuvrent chaque jour au ramassage des déchets sur le territoire. En fermant bien votre bac et en le plaçant poignées côté chaussée, vous leur gardez une **qualité de travail** et **protégez leur santé**.

Ne déposer aucun sac à côté ou au-dessus des bacs et veiller à ce que chaque couvercle de bac soit totalement fermé, c'est aussi éviter les envols de déchets et **participer à la préservation de l'environnement**.

Alors merci à vous !

Hubert GUINARD
Président du Smictom Centre Ouest

Le Smictom Centre Ouest est la collectivité territoriale qui gère les déchets de 101 020 habitants de 63 communes.



Dans le bac jaune, uniquement les papiers et les emballages !

Cela fait maintenant plus de 3 mois que vous déposez le papier et tous les emballages en plastique, en métal et en carton dans votre bac jaune. Les déchets sont majoritairement recyclés pour être transformés en de nouveaux emballages ou objets. Mais attention, **tous les objets en plastique ne vont pas dans le bac jaune.**

C'est un emballage ?

Qu'il soit en plastique, en carton ou en métal...

hop !
dans le bac jaune



Conseils et astuces pour bien trier dans mon bac jaune



Les **opercules**, ainsi que tous les **petits emballages en métal** et les **feuilles d'aluminium** vont dans le bac jaune.



Vous pouvez **aplatir** les cartonnets et les petits cartons. Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie.



Pour gagner de la place dans votre bac, vous pouvez **écraser** vos bouteilles en plastique **dans le sens de la hauteur**.

Exemples de déchets interdits dans le bac jaune :



Ordures ménagères

Les jeter dans le bac vert



Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages
Jouets, tuyaux, pièces automobiles...

Les déposer en déchèterie



Déchets électriques et électroniques
Téléphones portables, petits appareils électriques...

Les déposer en déchèterie



Textiles
Vêtements, linge de maison, chaussures...

Les déposer dans une borne textiles



Produits d'hygiène
Masques, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier...

Les jeter dans le bac vert



Contenants non vidés
Bouteilles ou boîtes de conserve à moitié pleines...

Bien vider inutile de rincer

Recommandations pour sortir mes bacs

Afin de protéger la santé des habitants et des agents de collecte et afin de contribuer à la préservation de l'environnement, des recommandations simples mais essentielles doivent être respectées lorsque vous sortez vos bacs vert et jaune :

- ✓ Couvertres **totale**ment fermés
 - ✓ **Aucun sac** à ordures ménagères à côté ou **au-dessus** des bacs
 - ✓ Bacs sortis bien **visibles** sur le domaine public
 - ✓ **Regroupement** des bacs avec ceux des voisins
- Moins d'arrêts = moins de gaz à effet de serre !



Quand les collectes ont-elles lieu ?

Les collectes ont lieu entre 4 h et 21 h. Pensez à sortir vos bacs **la veille au soir**, poignées côté chaussée. Toutes les collectes suivant un jour férié sont décalées de 24 h.

Mon calendrier de collecte sur www.smictom-centreouest35.fr



Attention !

Les câbles, cordes, bâches et autres objets longs **ne doivent pas** être jetés dans le bac vert car ils créent des **dysfonctionnements** sur l'usine de traitement.

Les déposer en déchèterie

Reportage

Le chantier de la ferme solaire vu du ciel

Les travaux prennent fin sur le site de Point Clos à Gaël, dont le projet de ferme solaire est porté par Générale du Solaire. Les **8 780 panneaux photovoltaïques** fourniront dès cet été de l'électricité à l'équivalent de 1 500 foyers et les moutons d'Ouessant s'occuperont d'entretenir le site !



Nov. 2021 : le terrain de l'ancien site d'enfouissement est encore vierge.



Déc. 2021 : les fondations sont en place. Les premières structures sont installées.



Fév. 2022 : l'installation des châssis se poursuit.



Mars 2022 : les modules sont montés progressivement.



Avril 2022 : 100 % des panneaux sont installés.